



# Rapport d'activités

Année  
2024

Année  
2025

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**

52 rue du Port, 85230 – BEAUVOIR-SUR-MER

[www.baie-bourgneuf.com](http://www.baie-bourgneuf.com) – 02 51 39 55 62 – [contact@baie-bourgneuf.com](mailto:contact@baie-bourgneuf.com)

# Sommaire

<b>Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf</b>	<b>P.5</b>
<b>L'animation du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux et de ses outils</b>	<b>P. 9</b>
<b>L'animation du site Natura 2000 et de ses outils</b>	<b>P.14</b>
<b>La gestion des milieux aquatiques et des invasives</b>	<b>P.18</b>
<b>La gestion hydraulique</b>	<b>P.24</b>
<b>Les finances du Syndicat</b>	<b>P.28</b>
<b>Les financeurs</b>	<b>P.32</b>

## Edito du Président

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) : un acteur en pleine transformation au service du territoire.

Né de la volonté de sept intercommunalités du nord-ouest Vendée et du sud du Pays de Retz, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est imposé comme un acteur incontournable de la gestion de l'eau et de la biodiversité sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf, du Marais breton jusqu'à l'île de Noirmoutier.

Historiquement centré sur le pilotage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et du site Natura 2000, le SMBB a su élargir progressivement son champ d'actions grâce à des outils concrets et diversifiés : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Contrats Territoriaux, analyses physico-chimiques et bactériologiques sur plus de 60 points de prélèvements (incluant le programme LIFE Revers 'Eau)... Autant de leviers au service d'un même objectif : préserver et restaurer le milieu naturel du territoire.

Depuis 2023, le SMBB a franchi une nouvelle étape décisive, devenant syndicat à la carte. En reprenant successivement les compétences du Syndicat mixte d'Aménagement Hydraulique sud Loire (SAH) au 1er juillet 2023, puis celles du Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer (SMMJB) au 1er janvier 2024, la structure a considérablement élargi ses missions : travaux sur les cours d'eau et les marais, incluant le montage des dossiers réglementaires et administratifs nécessaires, gestion de neuf ouvrages hydrauliques, lutte contre les espèces végétales envahissantes et les rongeurs aquatiques invasifs...

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, en fonction des missions qui lui sont transférées, intervient sur les bassins versants du Falleron, Loup pendu, du Dain, du Grand étier de Sallertaine et de l'étier de la Taillée avec leurs affluents bocagers.

Face à cette montée en compétences et l'augmentation de ses effectifs, le SMBB a travaillé sur son organisation, avec l'appui du Conseil en organisation du Centre de Gestion de la Vendée, pour garantir efficacité, cohérence et continuité de service des trois structures fusionnées.

Les années 2023 et 2024 ont constitué une période de transition maîtrisée. Dès 2024, la dynamique s'est pleinement enclenchée : poursuite des dossiers engagés, lancement de nouvelles études, conduite d'actions innovantes sur un territoire élargi.

Ce rapport d'activités 2024-2025 en est le reflet fidèle. Il témoigne de l'engagement quotidien des élus et de l'équipe du SMBB au service de quatre ambitions fondamentales : améliorer la qualité des eaux, restaurer les milieux aquatiques, préserver la biodiversité et assurer le bon fonctionnement hydraulique du territoire.

Le Président,

Jean-Yves BILLON

## Les intercommunalités membres du syndicat et leurs élus

 <p>Titulaires : BRIAND Pascal <b>CAUDAL Claude (VP)</b> CARRARA Patricia HUGUES Claire FERRER Jean-Bernard <i>remplacé par PIRAUD Laurent en mai 2025</i></p> <p>Suppléants : COUILLEAU Françoise PIRAUD Laurent <i>remplacé par GAYRAUD Axel en mai 2025</i> GILLET Patrick ROCHER Hubert ROCHER Nicolas</p>	 <p>Titulaires : <b>BILLON Jean-Yves (P)</b> BUTON Didier CHIFFOLEAU Stéphane GISBERT de CALLAC Thomas GRALL Yoann <b>MENUET Jean-Luc (VP)</b> SIGWALT Richard</p> <p>Suppléants : COUTANCEAU Jacques GIRAUDET Marie-Laure GUILLOU Gilles LASSOUS Pascal RETUREAU Pascal ROBIN Jean-Pierre RONDEAU Raphaël</p>
 <p>Titulaires : <b>BATARD Yves (VP)</b> PARAIS Philippe PEROYS Bernard</p> <p>Suppléants : GAUTHIER Christian GOUON Flore ROBIN Laurent</p>	 <p>Titulaires : CHARRIER Miguel DENIS Pascal <b>GODEFROY Rosiane (VP)</b> GRONDIN Raoul</p> <p>Suppléants : LAIDIN Daniel LAUNAY Véronique ROLLAND Bénédicte ROUILLE Jean-Michel</p>
 <p>Titulaires : <b>COESLIER Catherine (VP)</b> GABORIT Fabien PETRARU Cyril</p> <p>Suppléants : AUBERNON Patrice BALAT Yan BRUNET Jean-Pierre</p>	 <p>Titulaire : <b>ROUSSEAU Sébastien</b></p> <p>Suppléant : GUILBEAU Jean-Paul</p>  <p>Titulaire : <b>PIPAUD Vincent</b></p> <p>Suppléant : DUBOIS Jean-Marc</p>

# Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

## Ses statuts et compétences

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est **créé le 1<sup>er</sup> avril 2019** suite à la dissolution de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de Baie de Bourgneuf (ADBVB) fondée en 1990. Ses compétences historiques sont l'animation et la coordination d'outils de planification portant sur les enjeux de l'eau et de la biodiversité : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : la SAGE et le site Natura 2000.

Les membres du SMBB sont les **7 intercommunalités (2 en Loire-Atlantique et 5 en Vendée)** situés sur son périmètre d'intervention : le Marais breton et le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, les statuts du SMBB évolue en devenant **un syndicat à la carte**, avec l'ajout de compétences opérationnelles : la gestion des milieux aquatiques et des invasives.

Sans changer son périmètre, le SMBB a **repris en 6 mois** les compétences de **deux syndicats dissous** :

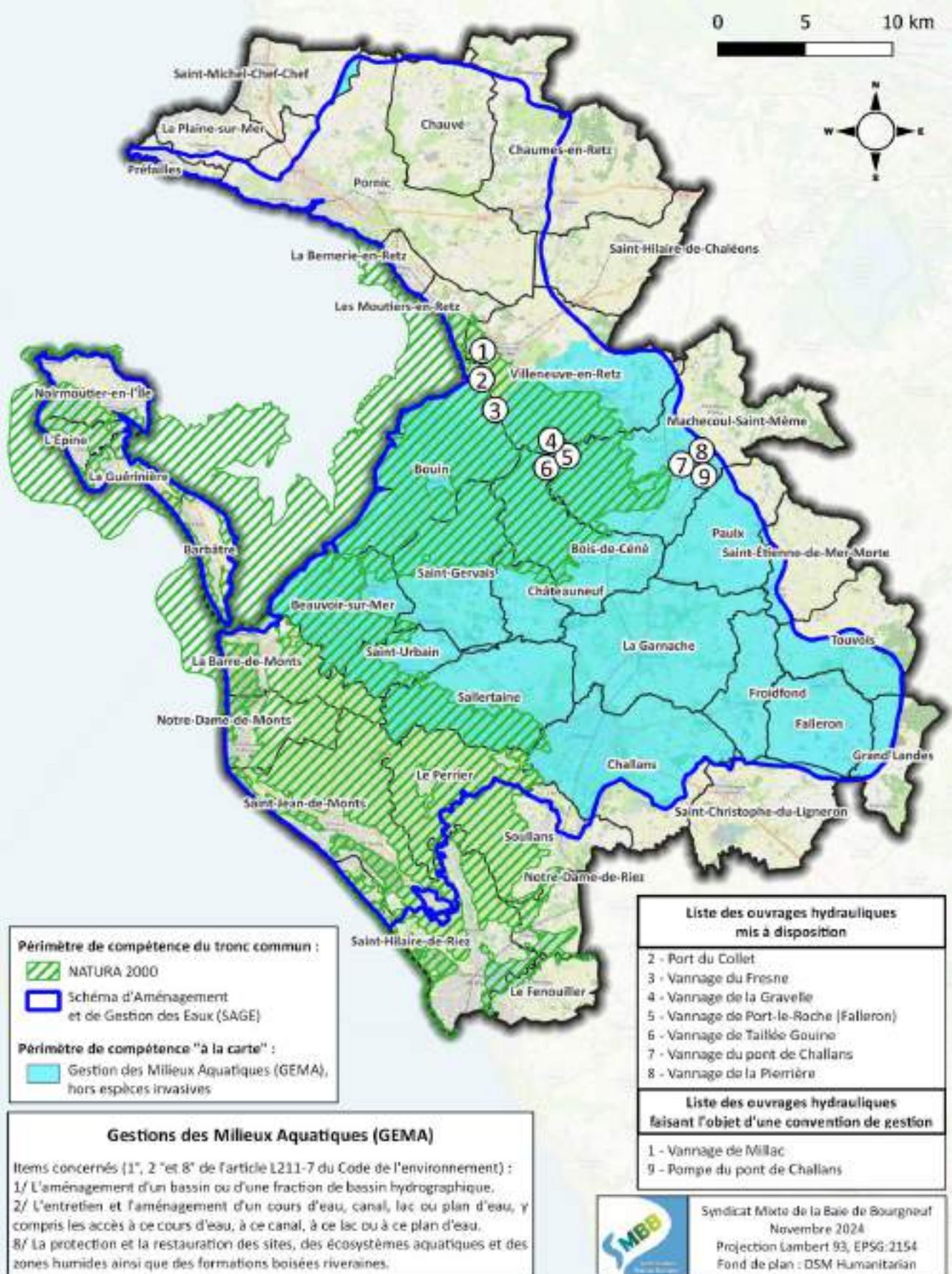
- ☞ Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, les compétences du Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) sud-Loire : la gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants du Falleron, Dain et Loup pendu et la gestion de 9 ouvrages hydrauliques.
- ☞ Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les compétences du Syndicat des Marais de Saint Marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer (SMMJB) : la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'étier de la Sallertaine et la gestion des espèces invasives animales et végétales.

1990	1 <sup>er</sup> avril 2019	1 <sup>er</sup> Juillet 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Création de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de baie de Bourgneuf (ADBVB) => dissoute fin 2019	<b>Création du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB)</b>	Le <b>SMBB devient syndicat à la carte</b> avec la reprise des compétences du <b>SAH dissous</b> , sur une partie de son périmètre	<b>Reprise des compétences du SMMJB dissous</b> sur tout son périmètre

Avec ces deux dissolutions, le SMBB a réalisé un **travail conséquent de structuration** dès 2023 qui s'est poursuivi en 2024 et 2025, avec notamment :

- La refonte des statuts du SMBB en devenant un syndicat à la carte.
- Le **déménagement** au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer.
- La **gestion financière et comptable** des deux syndicats dissous :
  - o La reprise des engagements, contrats et accords de subventions en cours.
  - o La reprise des emprunts, des biens et de leurs amortissements.
  - o L'évolution du budget du SMBB, avec de nouvelle clé de répartition analytique.
- La **gestion des ressources humaines** avec :
  - o La reprise de 8 agents provenant des 2 syndicats dissous.
  - o L'harmonisation des conditions de statut et d'emploi des 15 agents provenant de 3 structures (SAH, SMMJB et SMBB).
  - o L'organisation des services avec l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Vendée pour répondre aux inquiétudes des agents et proposer un cadre de fonctionnement (règlement intérieur, organigramme,...).
  - o La prise de nombreuses délibérations en conséquence.
  - o De nouveaux recrutements pour répondre aux besoins.

## Périmètre des compétences du SMBB (hors espèces invasives) au 1er janvier 2025



## Le tronc commun



### L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SMBB exerce pour ses 7 collectivités membres et sur la totalité de son périmètre la compétence énoncée à l'article L 211.7 du code de l'environnement :

- alinéa 12°- l'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

A ce titre, le SMBB, par transfert de l'ensemble de ses membres, est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) du Marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf. Il réalise une mission d'intérêt général et assure le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE).



### La mission d'animation Natura 2000

L'animation Natura 2000 est une compétence Etat et est financée par des fonds Etat et Europe. Dans ce cadre, le SMBB est habilité à :

- assurer l'animation du Comité de pilotage Natura 2000 et Ramsar sur les sites Natura « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » (FR5200653 et FR5212009).
- être la structure porteuse des deux documents d'objectifs (DOCOB) Habitats et Oiseaux liés à ces sites, et donc assure le suivi de leur mise en œuvre.
- être la structure porteuse et animatrice des outils contractuels disponibles sur le site Natura 2000 (mesures agro-environnementales – MAE-, contrats Natura 2000, charte Natura 2000, LIFE, ...).
- mettre en œuvre les actions des deux DOCOB le concernant (études, communication/sensibilisation, appui technique/ingénierie, ...).

## Les compétences à la carte

### La gestion des milieux aquatiques et les invasives

Pour les membres qui lui ont transférés, le SMBB exerce la **compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)** selon l'énoncé du code de l'environnement de l'article L 211.7 :

- alinéa 1° - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- alinéa 2° - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- alinéa 8° - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, incluant ou pas
  - **la lutte contre les espèces végétales envahissantes**
  - **la lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs**

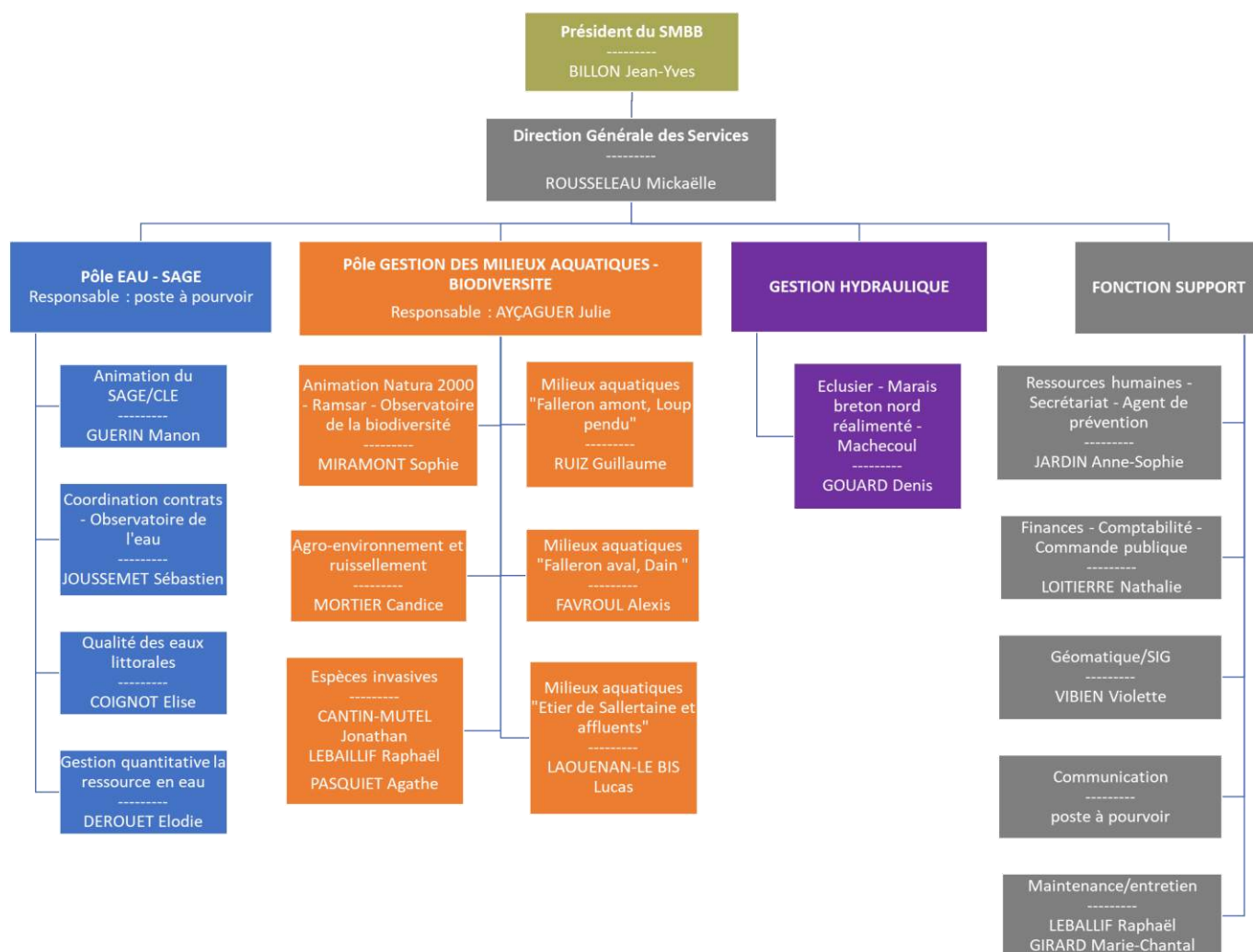
Il assure également **la gestion des ouvrages hydrauliques** nécessaire et indissociable à la préservation, au maintien et à la restauration du caractère humide des marais. Cette gestion permet d'assurer la pérennité des fonctions de ces milieux remarquables : biodiversité, capacité de stockage de l'eau en période de crue et d'exondation, épuration des eaux...

## L'équipe pluridisciplinaire

En deux ans, les **effectifs du SMBB ont doublé** pour assurer les nouvelles compétences opérationnelles confiées, ceci entraînant une phase importante de restructuration et de délibérations sur le volet ressources humaines.

Fin 2025, le SMBB dispose de **19 agents soit 17,58 ETP** répartis en 4 pôles sous la direction de son Président Monsieur Jean-Yves BILLON.

### Organigramme du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (fin 2025)



Les agents Elodie DEROUET, Candice MORTIER et Lucas LAOUNENAN-LE BIS sont arrivés au sein de l'équipe durant l'année 2025. Tous les postes ne sont pas encore pourvus.

A noter que le SMBB accueille également des jeunes en formation : 6 stagiaires en 2024 et 2025.

# L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de ses outils

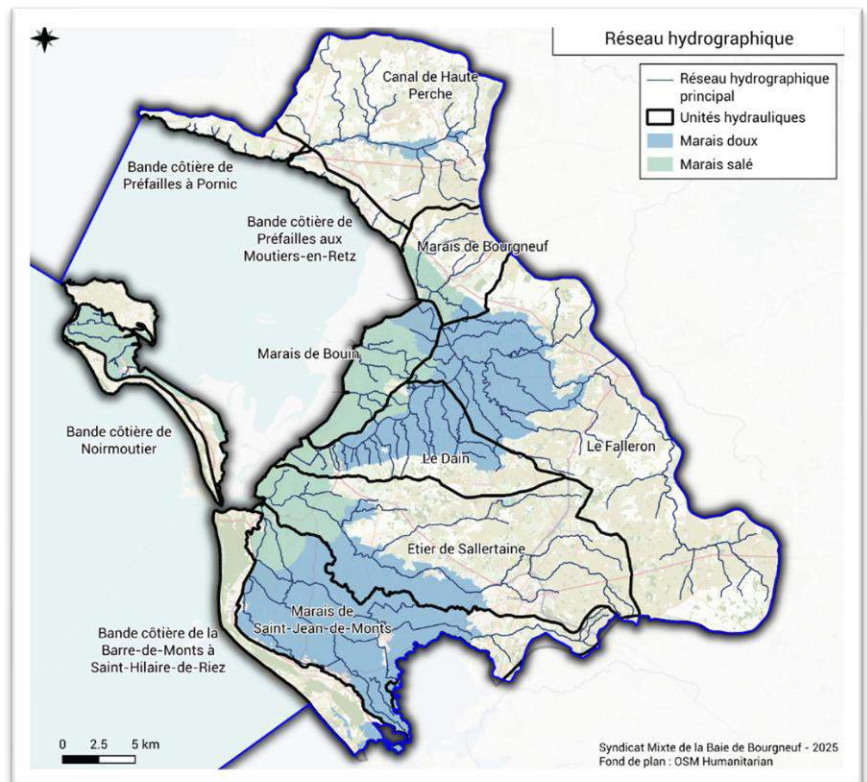
## Le périmètre du SAGE et ses enjeux

D'une surface de 980 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la Baie de Bourgneuf se caractérise de l'amont vers l'aval par un paysage bocager, des marais doux et salés et enfin des franges littorales, le tout plus ou moins urbanisé.

De la pointe de Préfailles, Pornic à Machecoul-Saint-Même pour la Loire-Atlantique, et en Vendée de Falleron, à Saint-Jean-de-Monts en passant par Challans et Beauvoir-sur-Mer, sans oublier l'île de Noirmoutier, **qu'elle soit douce, saumâtre ou salée, l'eau coule dans différents cours d'eau ou encore canaux** pour terminer forcément sa course dans la baie de Bourgneuf et l'Océan Atlantique

L'eau est **superficielle** mais aussi **souterraine** douce, saumâtre ou encore salée.

Avec ce lien terre-mer spécifique au territoire, de nombreuses activités se côtoient qui sont pour certaines très dépendantes à l'eau (disponibilité, qualité...).



### L'eau, un bien commun... avec un lien terre-mer prégnant

Pour la protéger et aussi pour gérer les conflits d'usages, l'eau dispose d'un document de planification, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) sur le Marais breton et le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

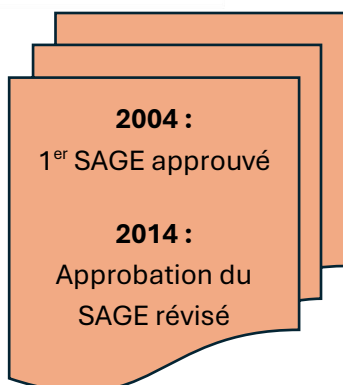
Elaboré collectivement par le parlement local de l'eau : la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, il définit les enjeux et fixe des objectifs dans tous les domaines de l'eau.

#### Les principaux enjeux définis dans le SAGE sont :

- ☞ Améliorer la gestion quantitative de l'eau.
- ☞ Préserver le risque inondation et submersion marine
- ☞ Améliorer la qualité des eaux
- ☞ Préserver et améliorer la qualité des milieux
- ☞ Gouvernance dans le domaine de l'eau



## Les travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE)



### Gouvernance = Commission Locale de l'Eau

- ☞ **1** structure porteuse : **Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB)**
- ☞ **30** représentants des collectivités
- ☞ **17** représentants des usagers et associations
- ☞ **10** représentants de l'Etat et des établissements publics
- ☞ **1** président : Claude CAUDAL

### Les principaux travaux de la CLE, dont le SMBB assure le secrétariat :

#### Sujets abordés lors des 2 séances de la CLE et des 5 séances du bureau de la CLE :

- 5 avis rendus concernant des dossiers loi sur l'eau ou autres (SCOT...).
- Lancement de la révision du SAGE avec l'état des lieux en cours d'élaboration.
- Validation du bilan Contrat territoire Baie de Bourgneuf 2023-2025 et de l'accord de territoire Baie de Bourgneuf 2026-2028.
- Suivi de l'étude HMUC : définition des unités hydrauliques cohérentes par le comité de pilotage.

Et les travaux en cours au sein des commissions :

#### Commission Nappe Eaux Salées Souterraines

Suivi de l'étude « diagnostic initial et état des connaissances » de la nappe d'eau salée souterraine continentale, réalisée par le BRGM (montant engagé = 86 400 € TTC)

#### Commission Marais (mise en place en 2024)

Suivi de l'avancement des règlements d'eau et des travaux de définition sur les unités hydrauliques cohérentes.

#### Commission Eaux littorales

Suivi de la qualité des eaux littorales avec le projet européen LIFE Revers'Eau

## L'étude HMUC en cours

- ☞ Un diagnostic en 4 lettres = 4 volets : **Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (=HMUC)**.
- ☞ Pour améliorer les connaissances sur la ressource en eau, sur les besoins des milieux aquatiques, sur les usages prélevant de l'eau et sur les évolutions prévisibles dans un contexte de changement climatique.

#### Quelle gouvernance ?

- ☞ Un processus suivi et validé par la CLE.
- ☞ Une concertation large multi-acteurs : usagers, associations, collectivités, institutions, citoyens.
- ☞ Une expertise technique assurée par des bureaux d'études et des experts. Portée par le SMBB, l'étude en cours est réalisée par CPGF Horizon et Aquascop, et financée à 100% par l'Agence de l'Eau et l'Etat via son plan de relance (montant engagé = 276 418 € TTC).

#### Réalisations en 2024 et 2025

- ☞ Validation des unités hydrauliques cohérentes par le comité de pilotage
- ☞ Elaboration du diagnostic des 4 volets

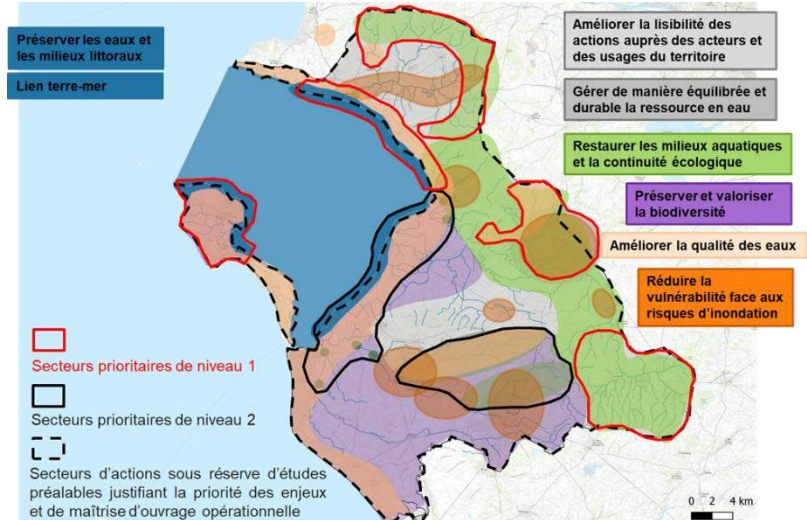
## Le Contrat territorial Eau 2023-2025

Le Contrat territorial (CT) Eau est un programme d'actions multipartenaires visant l'amélioration la qualité des eaux et des milieux aquatiques, enjeux importants du SAGE.

En 2023, la Commission Locale de l'Eau a validé **une stratégie d'intervention sur 6 ans** de 2023 à 2028, qui est déclinée dans le CT Eau dont le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est la structure porteuse (élaboration, suivi, évaluation).

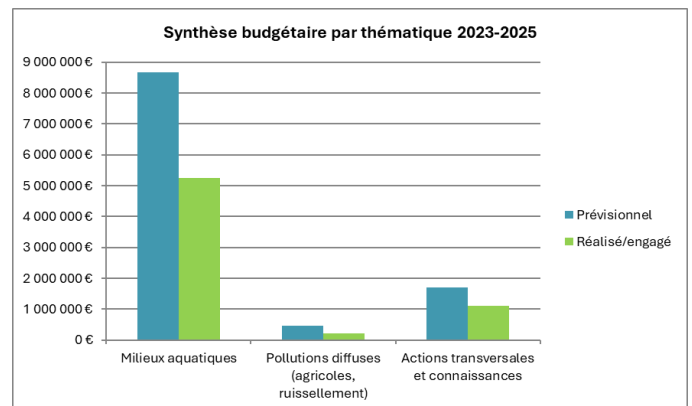
### La 1<sup>ère</sup> phase du contrat signé sur 2023-2025 comprend :

- ☞ **1** structure porteuse : **SMBB**
- ☞ **18** maîtres d'ouvrage
- ☞ **11,2 millions d'euros** de 2023 à 2025
- ☞ **5 financeurs** : 7 millions d'euros



Le **bilan du CT Eau** à l'issue des 3 années, de tous les maîtres d'ouvrage :

- ☞ Fin 2025, 61% du CT Eau engagé soit plus de 6,5 millions d'euros.
- ☞ **Dont 5 millions d'euros engagés pour les milieux aquatiques** avec notamment :
  - 26,19 km de cours d'eau restaurés
  - 106,5 km d'étiérs et de canaux curés
  - 30 km de restauration/ d'adoucissement de berges
  - 35 mares et une roselière restaurées



## Le dispositif MAEC à enjeu Eau

Chaque année, depuis 2019, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) en tant que structure porteuse, dépose un Projet Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) sur la partie bocagère du bassin versant de la baie de Bourgneuf (action inscrite dans le CT Eau), en lien avec les partenaires agricoles.

Ce dispositif permet aux agriculteurs volontaires de s'engager pendant 5 ans, dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Eau.

En engageant l'intégralité de son exploitation, l'exploitant agricole est accompagné pour respecter le cahier des charges qu'il a choisi. Globalement les mesures proposées portent sur le maintien de l'élevage et du système herbager et de mettre en œuvre des pratiques visant la protection de la ressource en eau (comme par exemple la diminution de l'utilisation des pesticides). L'agriculteur est indemnisé pour faire évoluer ses pratiques et ce selon le niveau d'ambition.

### BILAN - 2025

- ➔ **35 exploitations** ont bénéficié d'un diagnostic
- ➔ Plus de **5 800 ha engagés** dans des MAEC Eau
- ➔ Pour une aide de **1,674 millions d'euros**, versée aux agriculteurs sur 5 ans

## L'observatoire de l'eau

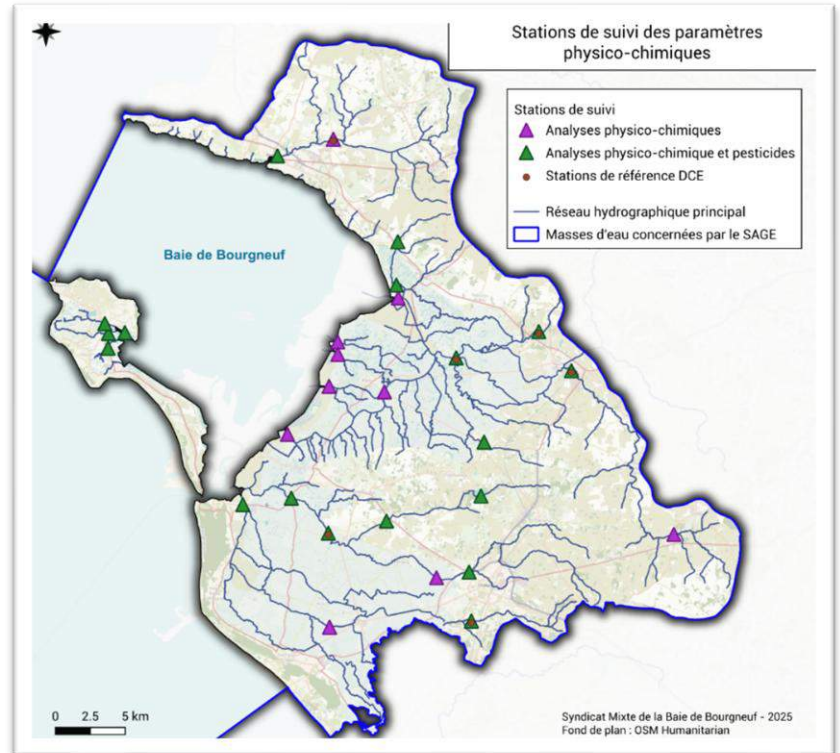


La qualité d'un cours d'eau s'évalue selon 3 critères :

- ❖ Physico-chimiques : nitrates, matières organiques, phosphore, oxygène...
- ❖ Chimiques : pesticides, métaux lourds, polluants industriels...
- ❖ Biologiques : qualité des habitats et la biodiversité présente.

Sur le territoire, la qualité de l'eau superficielle est établie d'après

**28** stations de mesure réparties sur l'ensemble du bassin versant.



Les résultats de ces analyses permettent :

- ❖ D'améliorer le suivi et l'évaluation des cours d'eau.
- ❖ D'établir des zones prioritaires et les types d'actions à mener sur chaque secteur en vue d'en améliorer la qualité de l'eau.
- ❖ D'évaluer l'impact des actions menées les années précédentes.



**Chiffres  
consultables  
sur le site  
Internet**

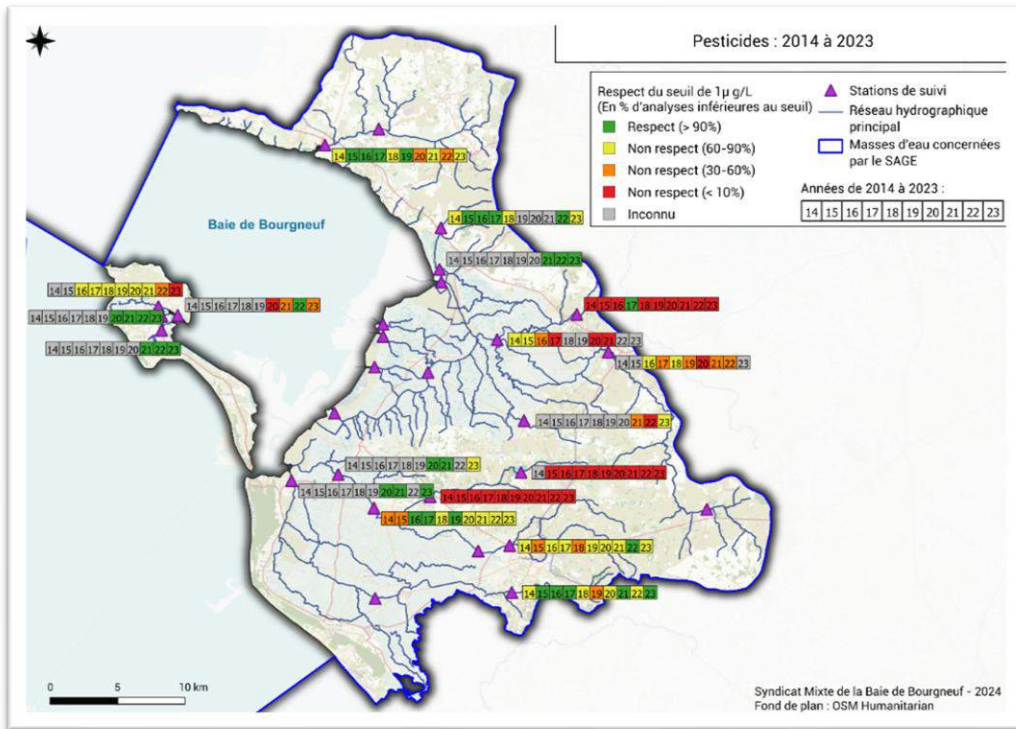
### BILAN

- ➔ 21 stations suivies par le SMBB
- ➔ Coût de l'observatoire sur 2 ans = 158 662,50 €  
dont en analyses (2024+2025) = 105 130,29 € TTC

## Quelques résultats

### ❖ Des enjeux phytosanitaires

Sur les 18 stations suivies, **seules 4 respectaient le seuil fixé par le SAGE en 2023.**

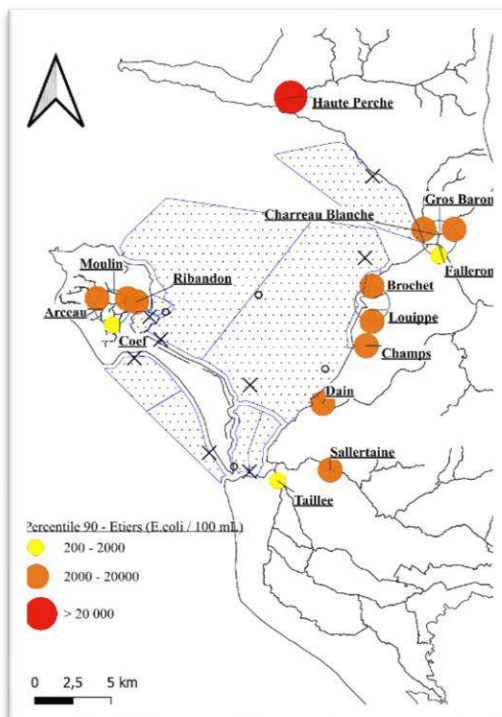


### ❖ Des enjeux bactériologiques aux exutoires à la mer

Dans le cadre d'un financement européen LIFE Revers'Eau (2021-2027), **50 stations** aux exutoires d'étiers et d'eaux pluviales font l'objet un **suivi physico-chimique et bactériologique** depuis 2022. Ces suivis permettent d'**identifier les bassins les plus contributeurs**, de remonter à la source de la pollution et ainsi d'améliorer la qualité des eaux littorales, un enjeu fort pour les activités de la baie.



Analyses bactériologiques des prélèvements à la station d'IFREMER de Bouin



Concentration en bactéries E. coli à l'exutoire des étiers durant l'année 2024



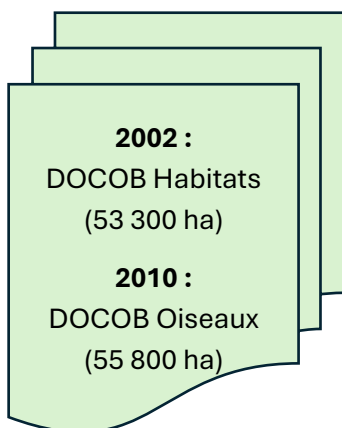
## L'animation du site Natura et de ses outils

Pour assurer la **préservation de milieux et d'espèces rares ou menacés au niveau européen**, l'Union Européenne a constitué un réseau écologique européen cohérent de zones de conservation, dénommé Natura 2000. Ce réseau s'appuie sur deux directives européennes (Oiseaux et Habitats-Faune-Flore).

L'Union Européenne impose un objectif à atteindre à chaque État membre, mais laisse libre choix des moyens pour respecter cette obligation de résultat. La France s'est ainsi orientée vers une démarche de concertation et de contractualisation, avec la mise en place de **Comité de pilotage** sur chaque site Natura 2000, qui désigne un opérateur local et établit un **document d'objectifs (DOCOB)**. Celui-ci a pour but de définir des objectifs et des orientations de gestion, ainsi que des moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels ou d'espèces dans un état de conservation favorable. Il liste les actions que les acteurs souhaitent voir mises en œuvre sur le territoire.

Sur notre territoire, a été identifié le site **Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »**, il regroupe **27 communes en Vendée et Loire-Atlantique** pour environ 110 000 habitants. Il comprend :

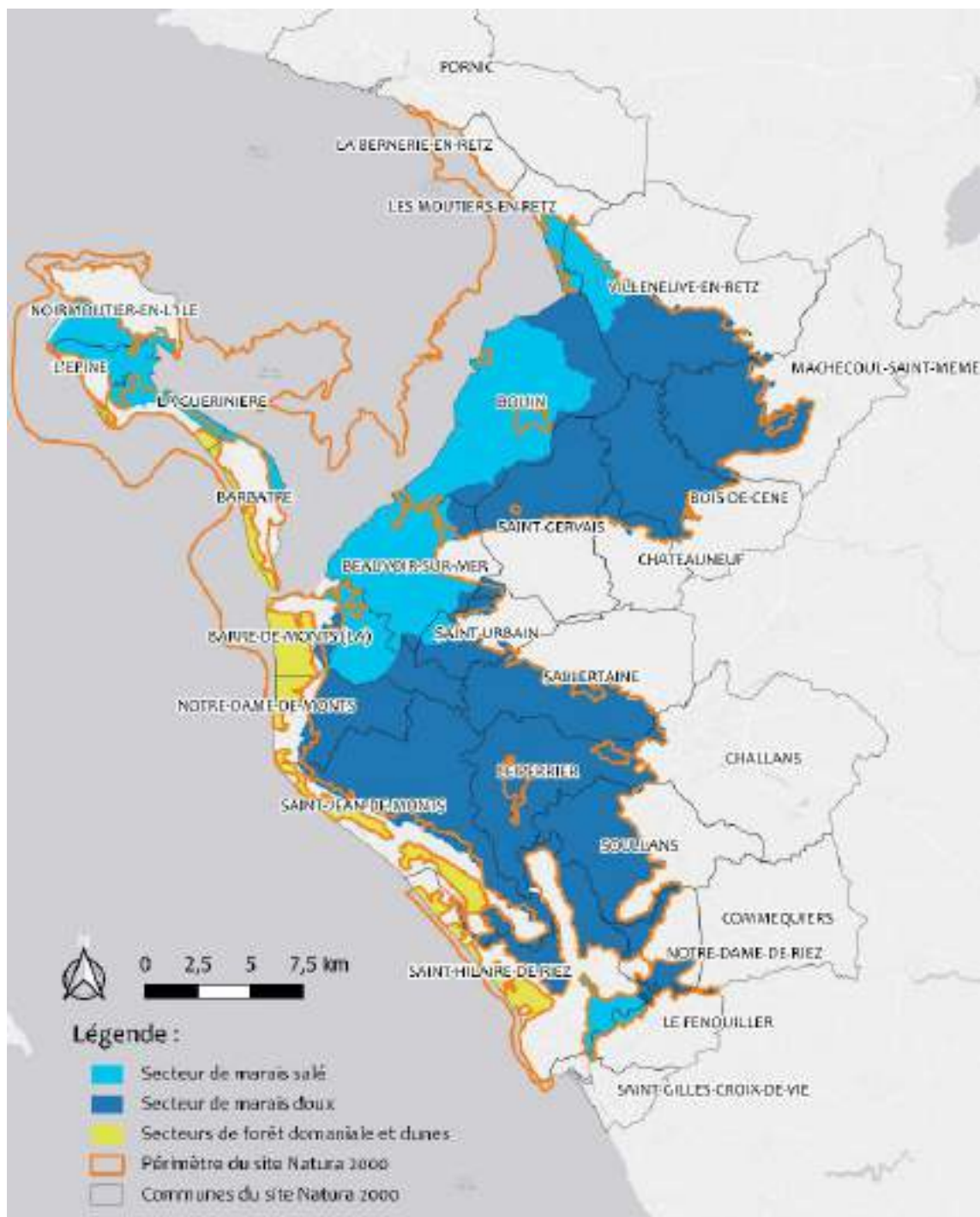
- ☞ **La zone « Habitats »**, qui s'étend sur 53 300 ha destinée à préserver les marais, dunes, plages et vasières du périmètre.
- ☞ **La zone « Oiseaux »**, qui s'étend sur 55 800 ha, soit la zone « Habitats » à laquelle s'ajoutent des polders et des boisements. Une centaine d'espèces d'oiseaux a justifié la désignation du site.



### Gouvernance = Comité de pilotage du site Natura 2000

- ☞ **1** opérateur local : **Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB)**
- ☞ **41** représentants des collectivités
- ☞ **51** représentants des usagers et associations
- ☞ **15** représentants de l'Etat et des établissements publics
- ☞ **1** présidente : Rosiane GODEFROY

## Périmètre du site Natura 2000 et ses principaux milieux naturels



Depuis 2002, en tant que structure animatrice des DOCOB, le SMBB réalise les **actions déclinées dans la convention financière d'animation de l'Etat** :

- 1. Mise en œuvre de la contractualisation non agricole
  - o 1.1. Animation des contrats Natura 2000
  - o 1.2. Animation des chartes Natura 2000
  - o 1.3. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers
- 2. Mise en œuvre de la contractualisation agricole
- 3. Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par les DOCOB
- 4. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
- 5. Amélioration des connaissances et suivi scientifique
- 6. Communication, sensibilisation et information
- 7. Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques
- 8. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site
- 9. Mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB
- 10. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels

### Chiffres clés - 2024

- ☞ 3 Contrats Natura 2000 en instruction
- ➔ 393 ha engagés sous charte Natura 2000
- ➔ LIFE Sallina : des travaux de restauration de 5 lagunes sur Bouin et Beauvoir-sur-Mer
- ➔ 390 ha engagés en plus en MAEC, soit au total 8 950 ha
- ➔ 8 160 personnes sensibilisées l'été par 2 ambassadeurs du littoral



### Chiffres clés - 2025

- ☞ 5 Contrats Natura 2000 : 3 en cours et 2 en instruction
- ☞ +16 ha, soit au total 409 ha engagés sous charte Natura 2000
- ☞ 2 chantiers de débroussaillage d'îlot de nidification pour l'avocette (Millac)
- ☞ 1 695 ha engagés en plus en MAEC, soit au total 10 645 ha
- ☞ Dépôt du dossier pour la protection des habitats naturels sur la dune grise des Pays de Monts
- ☞ 3 750 personnes sensibilisées par 2 ambassadrices du littoral l'été
- ☞ De nombreuses actions de communication et sensibilisation

**Coût total de l'animation Natura 2000/LIFE Sallina, financée à 100% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le fonds LIFE et les fonds d'Etat pilotés par la Région des Pays de la Loire**

**2024 = 260 757,07 € TTC**

**2025 = 192 205,50 € TTC**



## Le dispositif MAEC à enjeu Biodiversité

Chaque année, le SMBB en tant que structure porteuse, dépose un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour le site Natura 2000, en partenariat avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

Ce dispositif permet aux agriculteurs volontaires de s'engager pendant 5 ans, dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Biodiversité. Les engagements sont à la parcelle agricole et portent sur des pratiques favorables à la biodiversité (exemple : retard de fauche, baisse en eau, curage de fossés...).

### BILAN 2024 et 2025

- ➔ 6 réunions de présentation du dispositif MAEC sur le site Natura 2000 à 148 éleveurs et 29 sauniers.
- ➔ 103 exploitations accompagnées individuellement.
- ➔ 9 journées de formation collectives pour 50 sauniers et 106 éleveurs.
- ➔ Plans de gestion après visites de terrain pour 389 ha de prairies, 53 mares, 134 km de fossés de marais, 66 ha de marais salants.
- ➔ 10 645 ha (dont 285 ha de marais salants), 118 km de fossés tertiaires et 135 mares contractualisés en MAEC à enjeu biodiversité, pour un montant d'aides versées aux agriculteurs de 11 millions d'euros sur 5 ans.
- ➔ 31 suivis de chantier de curage de fossés de marais.

## L'observatoire de la biodiversité

Le SMBB déploie depuis 2020, un observatoire de la biodiversité. Il vise à évaluer l'état des espèces et des habitats qui ont permis la désignation du site, et d'évaluer les actions portées par l'animation Natura 2000 en faveur de la biodiversité.

Les actions portent sur :

- ☞ Le suivi du Triton crêté dans les mares du Marais breton.
- ☞ Les suivis sur le littoral (plages) du Gravelot à collier interrompu, de l'Euphorbe peplis et des récifs d'hermelles.
- ☞ La participation aux comptages mensuels des oiseaux d'eau sur les reposoirs de marée haute dans la baie de Bourgneuf.
- ☞ Le suivi des indicateurs MAEC.
- ☞ Le suivi annuel des pêcheurs à pied de loisirs en baie de Bourgneuf.



## Des actions de communication et sensibilisation

☞ Dans le cadre de Ramsar,

- **Une soirée grand public** chaque année : en 2024 sur la Loutre d'Europe à Saint-Gervais (160 personnes) et en 2025 sur la biodiversité des marais salés à Villeneuve-en-Retz (80 personnes).
- La création d'une identité graphique pour le site Ramsar (60 affiches diffusées).
- L'édition annuelle d'un **programme commun de sorties** avec les partenaires du groupe de travail Ramsar.



☞ Une **émission mensuelle de radio** la « Biodiversité ça me dit » de 5 min sur différents sujets de biodiversité.



☞ Le **parcours de découverte du marais pour les scolaires** (5 classes en 2024 et 2 classes en 2025).

## La gestion des milieux aquatiques et des espèces invasives

Depuis seulement juillet 2023, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) exerce des compétences à la carte : la gestion des milieux aquatiques et la lutte contre les espèces invasives. Chaque membre choisit la compétence qu'il souhaite transférer au SMBB.

### La gestion des milieux aquatiques (dit 'GEMA')

S'agissant de la GEMA, le SMBB est compétent sur les bassins versants du Falleron amont, Falleron aval (hors Millac), Dain, Loup pendu et de l'étier de Sallertaine et leurs affluents.

Les agents dédiés à cette compétence ont pour missions principales de mettre en œuvre les travaux inscrits dans le Contrat territorial de la Baie de Bourgneuf 2023-2025, et de définir les travaux à inscrire dans le prochain accord de territoire 2026-2028.

Tous ces travaux sont réalisés dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Avant leur engagement, des inventaires faune/flore et des avant-projets techniques sont réalisés avec parfois l'appui de bureaux d'études. Tous ces éléments font l'objet d'un porter à connaissance, transmis aux services de l'Etat pour validation.

Une fois obtenues les autorisations réglementaires et les conventions signées avec les propriétaires et/ou les exploitants, les travaux sont engagés à partir de mi-août et ce jusqu'à fin décembre si les conditions météorologiques le permettent.

Durant l'année 2024, avec la prise de ces nouvelles compétences, le SMBB a commencé par structurer le service GEMA. Quelques travaux ont pu démarrer mais ont été interrompus par une forte pluviométrie dès septembre.

En 2025, le service GEMA est plus opérationnel et monte en compétences avec le renfort de 2 nouveaux agents. Le retard pris est résorbé et de nouveaux travaux sont réalisés.

#### BILAN - 2024

- 750 ml de cours d'eau restaurés
- 18 150 ml de canaux d'intérêt collectif curés en marais
- 9 mares restaurées en marais

#### BILAN - 2025

- 4 ouvrages rendus franchissables
- 9 850 ml de cours d'eau restaurés
- 22 720 ml de canaux d'intérêt collectif curés en marais
- 14 mares restaurées et clôturées en marais
- Un site restauré pour le développement d'une roselière

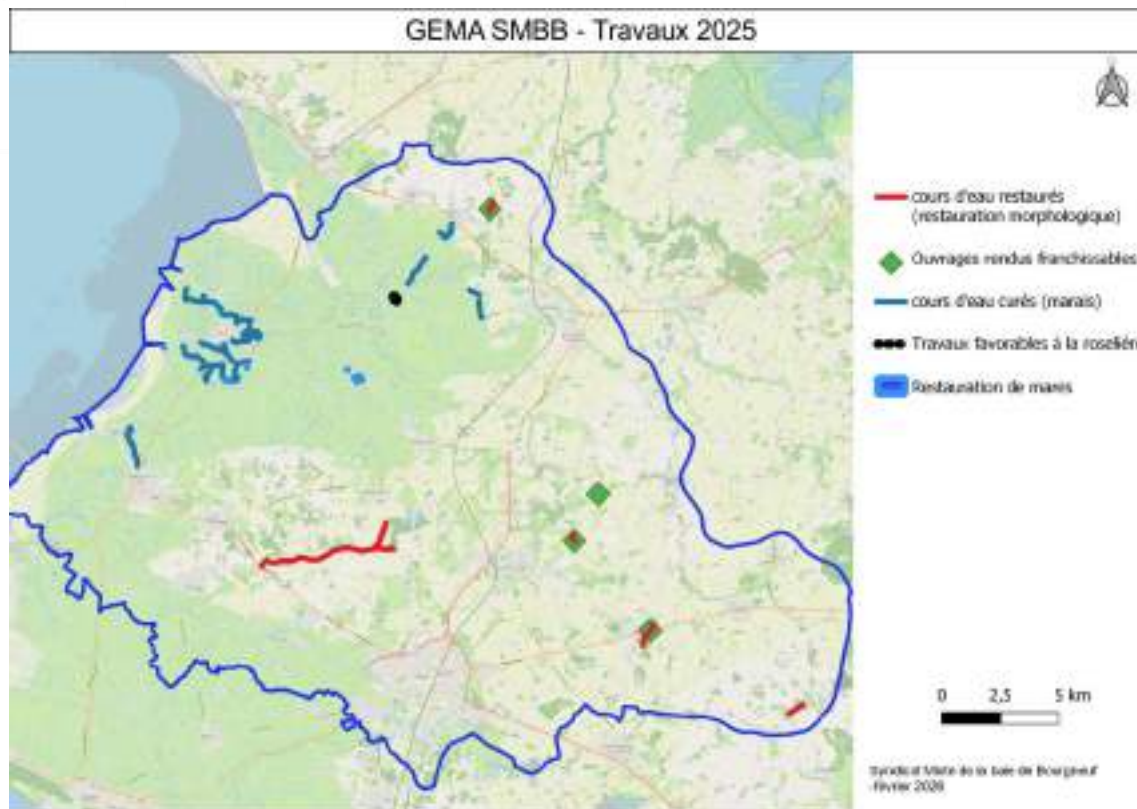
#### Coût total des travaux :

2024 = 220 097,15 € TTC

2025 = 493 778,01 € TTC

Tous ces travaux sont financés par l'Agence de l'eau, la Région des Pays de la Loire, les départements de la Vendée et de Loire-Atlantique ainsi que le FCTVA.

La part résiduelle est payée par chaque intercommunalité membre du SMBB en fonction des travaux réalisés sur son territoire.



## Les travaux en marais sur le bassin versant du Falleron aval et Dain

Les travaux réalisés en marais portent sur de cours d'eau d'intérêt collectif, de mares et de restauration roselières.

Communes	Cours d'eau d'intérêt collectif	Linéaire curé
<b>Beauvoir-sur-Mer</b>	Étier de la Marjolaine	2 087 ml en 2025
	Étier des maréchaux	1 400 ml en 2024
<b>Bois de Céné</b>	Lieux-dits la Guillaudière, la petite Denisière, le gros coef, l'île Chauvet	4 100 ml en 2024
<b>Bouin</b>	Couerre des Pimelles	2 700 ml en 2024
	Étier des champs	4 010 ml en 2025
	Étier du Pont Guérineau	4 483 ml en 2025
	Étier de la Louippe	8 322 ml en 2025
<b>Machecoul-Saint-Même</b>	La Filée	900 ml en 2024
	Étier de la gravelle	1 126 ml en 2025
<b>Villeneuve-en-Retz</b> (secteur de Fresnay en Retz)	Lieux-dits les Ruelles, la Taillanderie, Loyau	2 950 ml en 2024
	La grande île	1 271 ml en 2025
	Lieu-dit la Torte	1 421 ml en 2025

Communes	Travaux réalisés
<b>Bois de Céné</b>	Restauration de 8 mares
<b>Bouin</b>	Restauration de 6 mares
<b>Machecoul-Saint-Même</b>	Restauration d'une roselière 'Grand Village'

Tous ces travaux ont été réalisés par les entreprises : THOUZEAU TP et CHEVRIER TP.

## Les travaux sur des cours d'eau du bassin versant du Falleron amont

### Des travaux de restauration morphologique sur :

☞ **900 ml du ruisseau du Marchais** (Froidfond) avec la recharge en plein ou tâche selon les endroits (réalisés par l'entreprise : THOUZEAU TP).



☞ **700 ml du ruisseau de la Gautrelière** (Falleron et Grand'Landes) avec la mise en place de 32 radiers (réalisés par l'entreprise Thouzeau TP).

☞ **450 ml du ruisseau de l'Huchepie** (Villeneuve-en-Retz) avec la recharge en matériaux et la création d'un nouveau lit (réalisés par l'entreprise CDES).



☞ **300 ml du ruisseau de la Blanchardière** (La Garnache) avec **des travaux ambitieux** de remise en talweg sur une première partie et un reméandrage sur une deuxième partie du cours d'eau (réalisés par les entreprises CDES, ARBOLAG).

**Notre vidéo des travaux  
@ Sur la chaine youtube du SMBB**



### Des travaux de continuité écologique et sédimentaire :

☞ **Remplacement d'un ouvrage sur le ruisseau de la Blanchardière** (La Garnache) (entreprise ASA TP).

## Les travaux sur des cours d'eau du bassin versant de l'étier de Sallertaine

- ☞ Reprise par pose d'un bouchon argileux sur le ruisseau de la Garnache (déconnexion d'un bras pour retrouver lit naturel du cours d'eau) (réalisée par l'entreprise THOUZEAU TP).
- ☞ Restauration morphologique sur **7 500 ml du ruisseau du Taizan** (Châteauneuf, La Garnache, Saint-Urbain et Sallertaine) avec :
  - la mise en place de matériaux en tâches pour un total de 28 radiers
  - la réfection de deux merlons
  - le retrait de 18 embâcles

(réalisés par les entreprises CDES, ARBOLAG).



## Les travaux pour limiter le transfert de pollution (dits de 'ruissellement')

Avec l'arrivée début 2025 d'une nouvelle agent dédiée à cette thématique, des travaux pour lutter contre l'érosion et le transfert de pollutions diffuses en milieu agricole ont été mis en œuvre par l'entreprise THOUZEAU TP. Il s'agit de :

- ☞ Réajustement du système d'évacuation de deux bassins tampon créés par le SAH, à Villeneuve-en-Retz.
- ☞ Création d'un fossé à redents de 250 ml à Machedoul-Saint-Même.
- ☞ Restauration de 4 mares tampons à Grand'Landes.



## La gestion des espèces végétales invasives

Depuis 2024, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) gère les espèces végétales envahissantes. Cela se traduit par :

1. L'élaboration d'une **stratégie de gestion des invasives végétales de 2025 à 2028** sur son territoire avec les axes suivants :

- ☞ **Axe 1 : Connaissance.**
  - Formation.
  - Communication et sensibilisation.
- ☞ **Axe 2 : Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces invasives.**
  - Prévention de l'introduction.
  - Gestion des sites "sources" et des émergentes.
- ☞ **Axe 3 : Gestion.**
  - Actions de régulation des invasives présentes sur les sites à enjeux.
  - Actions de restauration.



2. **Des chantiers d'arrachage** d'invasives végétales aquatiques (Jussie et Myriophylle du Brésil) et terrestres (Baccharis Halimifolia)

### Gestion du Baccharis :

- Une information adressée aux propriétaires.
- Une intervention en hiver de 3 à 4 agents (2 permanents et 1 à 2 saisonniers).
- **1 020 heures en 2024** et **539 heures en 2025** de tronçonnage et/ou arrachage.



### Gestion des Jussies et du Myriophylle :

- Une intervention en été pendant 12 semaines avec 2 agents permanents et en appui 2 à 4 saisonniers et ESNOV pour des chantiers d'insertion.
- Prospection de 231 km en 2024 et 249 km en 2025 du réseau hydraulique.
- L'arrachage manuel sur **103 km en 2024** et **96 km en 2025**.



**Coût total de la mission :**

**2024 = 134 096,20 € TTC**

**2025 = 121 717,93 € TTC**

Ces travaux sont financés par Challans Gois Océan et Marais de Monts, avec une aide du département de la Vendée.

## La lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs

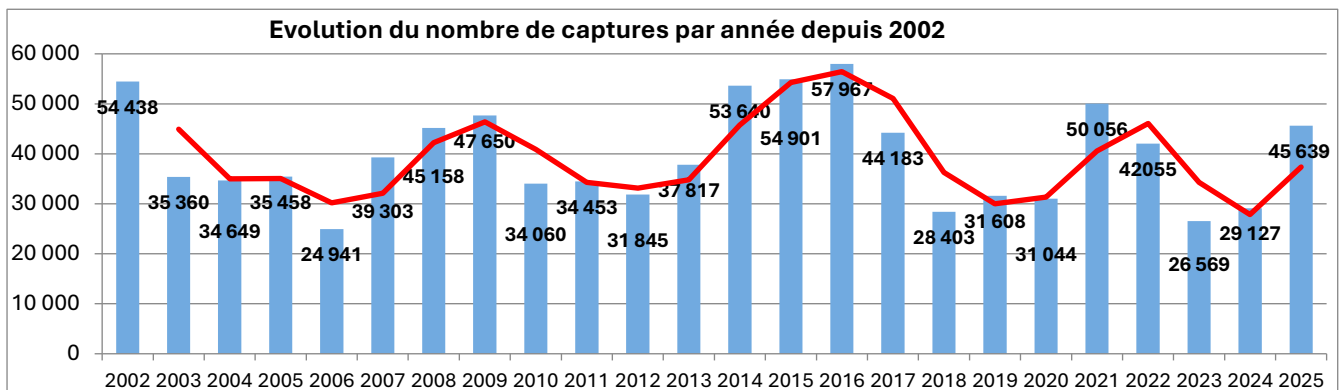
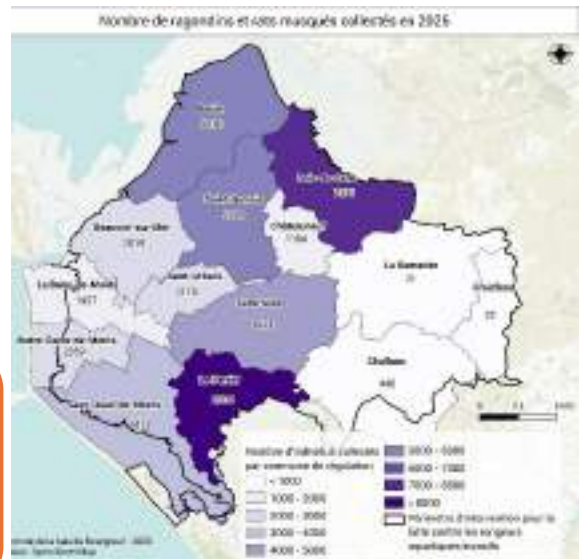
Le ragondin et le rat musqué sont des espèces non indigènes classées ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) en catégorie 1 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ils peuvent être, toute l'année, piégés en tout lieu, à condition d'effectuer une déclaration en mairie et de posséder l'autorisation écrite de destruction délivrée par le propriétaire ou le fermier. Ils occasionnent un certain nombre de nuisances : détérioration des berges et des aménagements hydrauliques, déstabilisation de l'écosystème aquatique et végétal, dégâts dans les cultures. Le ragondin et le rat musqué constituent aussi un réservoir de zoonoses (Leptospirose, douve du foie, échinococcose...)

Ainsi, Challans Gois communauté et Océan Marais de Monts ont confié au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf sur son territoire d'intervention, la lutte contre ces deux espèces.

Un agent du SMBB collecte **3 fois par semaine** toute l'année, **les captures de ragondins et de rats musqués**, réalisées par un réseau de piégeurs. Ces captures sont acheminées au siège du SMBB et déposées dans 11 bacs d'équarrissages frigorifiques, qui chaque semaine partent à l'équarrissage.

### BILAN - 2025

- ➔ 303 piégeurs inscrits (+26 piégeurs)
- ➔ 10 dépôts répartis sur le territoire
- ➔ 45 639 captures (+ 57%, 29 127 captures en 2024)
- ➔ 87 % des ragondins / 13 % de rats musqués
- ➔ 230 cages prêtées



L'exercice de cette mission, c'est aussi :

- ☞ le prêt gratuit de cages à tout piégeur pour 6 mois renouvelable.
- ☞ la formation de nouveaux piégeurs.
- ☞ la valorisation du travail accompli par les piégeurs :
  - une **indemnité versée de 2,75 € par capture** (avec une valorisation de l'indemnité de +0,25 € par capture à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025).
  - la remise de cages aux meilleurs piégeurs de l'année.
  - un moment de partage chaque fin d'année avec tous les piégeurs.
- ☞ une communication dans la presse, les bulletins municipaux pour expliquer l'intérêt de ce service et motiver de nouveaux piégeurs.

Ces travaux sont financés par Challans Gois communauté et Océan Marais de Monts.

### Coût total de la mission

2024 = 160 217,03 € TTC

2025 = 218 841,63 € TTC

# La gestion hydraulique

Depuis juillet 2023, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) assure la **gestion de 9 ouvrages hydrauliques** situés sur le secteur de Machecoul et le Marais breton nord. Ils sont dédiés à la gestion collective afin d'assurer la protection des biens et des personnes mais également de conserver un caractère humide au Marais breton.



Ces équipements bénéficient d'une gestion quotidienne (manœuvre), d'une **surveillance 7j/7j et 24h/24h** avec des astreintes, d'un entretien spécifique et des travaux par l'équipe d'éclusiers ou par des entreprises spécialisées.

Depuis 1997, les éclusiers via un logiciel dédié (Topkapi) peuvent à distance piloter des ouvrages et également programmer des manœuvres (outil mis en place par le SAH maintenant dissous).



## La gestion collective multi-acteurs

La gestion hydraulique est définie suivant les règlements d'eau en vigueur, les saisons, la pluviométrie et la réglementation (arrêtés sécheresse par exemple). Elle est concertée avec les principaux acteurs du territoire : élus, syndicats de marais, association d'irrigation, sauniers, conchyliculteurs, pêcheurs ...

En 2023, le SMBB a mis en place **un comité consultatif « gestion hydraulique »** pour se mettre d'accord sur la gestion saisonnière des niveaux d'eau sur le réseau hydrographique et les investissements à réaliser sur les ouvrages.

Pour permettre une meilleure réactivité dans la gestion hydraulique au quotidien, les échanges se font via **un groupe WhapsApp** où les responsables de chaque groupe d'acteurs peuvent se tenir informés de la situation des niveaux ou des besoins en eau ou en exondation. Cet outil permet aux éclusiers d'adapter leurs manœuvres.



## L'entretien et la restauration des ouvrages

L'équipe d'éclusiers forte de ses compétences et de son expérience assure la quasi-totalité des entretiens. Ainsi, elle procède au nettoyage, à la vérification de l'état général, au graissage, à la peinture...

De 2023 à 2025, les éclusiers ont restauré intégralement deux ouvrages situés au Port la Roche (Machecoul-Saint-Même / Bois-de-Céné).

En 2025, les vannages de Millac et du Collet ont été repeints.



## Les travaux de restauration au Port la Roche

A la limite départementale entre la Vendée et la Loire-Atlantique, sur les communes de Machecoul-Saint-Même (44) et de Bois-de-Céné (85), deux ouvrages situés au lieu-dit Port la Roche, l'un situé sur le fleuve le Falleron et l'autre en aval de l'étier de la Taillée Gouine, jouent un rôle majeur dans la gestion des niveaux d'eau du Marais breton nord.

Construits dans les années 60, ces ouvrages étaient dans un état très dégradé. Les membres du SMBB concernés par cette compétence (Sud Retz Atlantique, Pornic agglo Pays de Retz, Challans Gois communauté et Vie et Boulogne) et les usagers (Union des marais du sud-Loire, association d'irrigation du marais sud-Loire) ont validé et financé leur rénovation.



Avant

### En quoi consistent les travaux ?

Dès 2023, l'équipe de 4 éclusiers (1 agent du SMBB et 3 agents du Syndicat Grand-Lieu Estuaire (SGLE) **créé dans l'atelier** des Champs Neufs à Frossay, les structures des deux ouvrages : les glissières et 4 portes (plans, découpe, soudure,...) qui sont envoyées en "shoopage" chez Pornic Sablage peinture.

Après avoir reçu toutes les autorisations réglementaires et mis en place les déviations routières, le SMBB à partir du 2 juin 2025, enchaîne les opérations suivantes sur site :

**1** THOUZEAU TP met en place 3 batardeaux à l'aide d'une pelle à grand bras et met à sec les tronçons (la terre étant prise sur les parcelles attenantes).



**2** Les agents du SMBB avec la Fédération de pêche de Loire-Atlantique réalisent une pêche de sauvegarde.



**3** Les éclusiers procèdent sur l'ouvrage du Falleron puis sur celui de l'étier de la Taillée Gouine :

- Au démontage des structures, portes, crémaillères, moteurs des 2 ouvrages existants.
- A la pose des nouvelles glissières, des 4 portes, des joints, des crémaillères, des 4 motoréducteurs...



Pendant

Ouvrage sur le Falleron



Ouvrage sur l'étier de la Taille Gouine



**4** Des travaux d'étanchéité sous le pont de la RD80 sont réalisés en urgence par le département de la Loire-Atlantique.



**5** En parallèle, THOUZEAU TP procède sur l'étier de la Taille Gouine au dévasage, reprofile les berges avec un anti-batillage sur 35 ml en rive gauche.

GUIBERT Jean-Marc SAS crée une tranchée et passe une gaine électrique entre les deux ouvrages.

**6** Les 3 et 4 juillet 2025, THOUZEAU TP lève les batardeaux et remet en état le site, la circulation de l'eau est rétablie pour la période estivale.

**7** D'août à octobre 2025, les éclusiers finissent le montage des crémaillères, des organes de gestion des portes et des échelles limnimétriques. L'entreprise LINKAIE intervient pour installer tout le dispositif de gestion à distance des deux ouvrages.



## BILAN

- ➔ Durée de l'opération : 2 ans
- ➔ 2 474 heures de travail pour l'équipe d'éclusiers
- ➔ Coût de l'opération : **250 270 euros TTC**
- ➔ **Deux ouvrages restaurés, sécurisés, électrifiés et manœuvrables à distance**

## Les finances du Syndicat

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf dispose d'une comptabilité analytique pour ventiler au plus juste les dépenses et les recettes de chaque mission.

Les résultats financiers de **l'année 2025** présentés sont **PROVISOIRES**, car au moment de la rédaction de ce rapport, la clôture des comptes n'est pas validée en raison de difficultés nationales de la DGFiP.

### La section de fonctionnement

❖ Les **dépenses de fonctionnement** s'établissent comme suit

○ **Par chapitre budgétaire :**

Répartition des dépenses par chapitre budgétaire	Année 2024		Année 2025 (provisoire)	
	Montant	%	Montant	%
Charges de personnel	860 205.64 €	50%	870 375.01 €	53%
Charges à caractère général	421 632.96 €	24%	376 156.41 €	23%
Opérations d'ordre (amortissements)	268 330.35 €	16%	245 805.76 €	15%
Dotations aux provisions (pour charges à venir)	138 366.97 €	8%	- €	0%
Autres charges de gestion courante	35 479.43 €	2%	130 212.65 €	8%
Charges financières	6 871.22 €	0%	6 123.78 €	0%
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 730 886.57 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 628 673.61 €</b>	<b>100%</b>

○ **Par mission :**

Répartition des dépenses par mission	Code analytique	Année 2024		Année 2025 (provisoire)	
		Montant	%	Montant	%
Animation de la CLE et de ses outils contractuels	Ani1 / Ani3	234 217.61 €	14%	265 118.28 €	16%
Observatoire de l'eau / LIFE Revers'Eau	OBS / LI19	117 658.73 €	7%	111 884.88 €	7%
Animation Natura 2000 / LIFE Sallina	Ani2 / LI17	260 757.07 €	15%	192 205.50 €	12%
Animation Gestion des Milieux Aquatiques	GEMA	214 310.25 €	12%	237 431.83 €	15%
Espèces invasives végétales	EVE	134 096.29 €	8%	121 717.93 €	7%
Rongeurs aquatiques invasifs	RAI	160 217.03 €	9%	218 841.63 €	13%
Provisaires pour charges à venir pour les invasives	Provisions	138 366.97 €	8%	- €	0%
Gestion hydraulique	GH	232 068.54 €	13%	248 078.64 €	15%
Dissolution du SAH	SAH	- €	0%	33 347.36 €	2%
Dissolution du SMMJB	SMMJB	145 897.49 €	8%	118 373.93 €	7%
Fonctionnement général du SMBB	SYND	93 296.59 €	5%	81 673.63 €	5%
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 730 886.57 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 628 673.61 €</b>	<b>100%</b>

❖ Les **recettes de fonctionnement** s'établissent comme suit

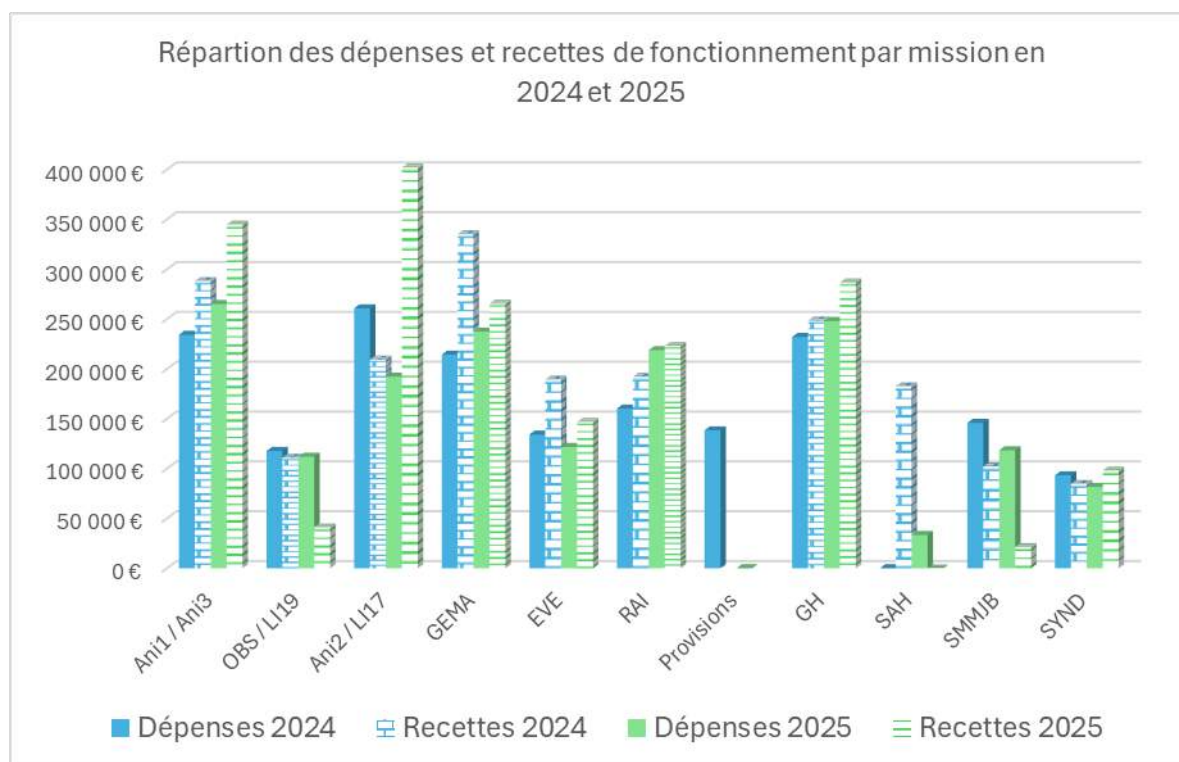
○ **Par chapitre budgétaire :**

Répartition des recettes par mission	Année 2024		Année 2025 (provisoire)	
	Montant	%	Montant	%
Participation des membres	1 020 999.50 €	53%	856 132.69 €	47%
Subventions Eau et GEMA (Agence de l'eau, Région, Département 85)	395 385.47 €	20%	396 010.48 €	22%
Subventions Natura 2000/LIFE Sallina (Région, FEDER et Cap Atlantique)	154 919.07 €	8%	394 790.22 €	22%
Partenaires Gestion hydraulique (Union des marais, Association d'irrigation, SGLE, SIVOM Port du Collet)	55 525.50 €	3%	49 456.90 €	3%
Opérations d'ordre (valorisation de la régie)	46 716.92 €	2%	65 209.75 €	4%
Atténuation de charges	13 977.00 €	1%	24 871.42 €	1%
FCTVA (années précédentes)	0.00 €	0%	5 809.64 €	0%
Reprise des provisions	191 800.00 €	10%	30 000.00 €	2%
Autres produits (vente captures, autres...)	63 445.26 €	3%	6 910.38 €	0%
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 942 768.72 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 829 191.48 €</b>	<b>100%</b>

○ **Par mission :**

Répartition des recettes par mission	Code analytique	Année 2024		Année 2025 (provisoire)	
		Montant	%	Montant	%
Animation de la CLE et de ses outils contractuels	Ani1 / Ani3	288 081.26 €	15%	344 735.94 €	19%
Observatoire de l'eau / LIFE Revers'Eau	OBS / LI19	110 940.16 €	6%	41 003.77 €	2%
Animation Natura 2000 / LIFE Sallina	Ani2 / LI17	209 357.63 €	11%	401 981.35 €	22%
Animation Gestion des Milieux Aquatiques	GEMA	335 157.86 €	17%	265 567.39 €	15%
Espèces invasives végétales	EVE	189 338.07 €	10%	146 810.84 €	8%
Rongeurs aquatiques invasifs	RAI	192 066.17 €	10%	222 992.02 €	12%
Gestion hydraulique	GH	248 579.19 €	13%	286 852.32 €	16%
Dissolution du SAH	SAH	182 559.77 €	9%	0.00 €	0%
Dissolution du SMMJB	SMMJB	102 104.90 €	5%	21 281.18 €	1%
Fonctionnement général du SMBB	SYND	84 583.71 €	4%	97 966.67 €	5%
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement</b>		<b>1 942 768.72 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 829 191.48 €</b>	<b>100%</b>

❖ **Synthèse** des dépenses et de recettes de fonctionnement par mission :



## La section d'investissement

❖ Les **dépenses d'investissement** s'établissent comme suit :

Répartition des dépenses par chapitre budgétaire	Année 2024		Année 2025 (provisoire)	
	Montant	%	Montant	%
Remboursement de l'emprunt (ex-SMMJB)	70 362.84 €	18%	62 424.76 €	8%
Immobilisations corporelles	46 068.47 €	12%	53 823.81 €	7%
Travaux en cours (travaux gestion hydraulique)	220 097.15 €	57%	98 428.20 €	13%
Opérations pour compte de tiers (travaux GEMA - bassin versant Falleron, Loup pendu, Dain)	46 716.92 €	12%	493 778.01 €	64%
Opérations d'ordre (valorisation régie gestion hydraulique)	0.00 €	0%	65 209.75 €	8%
<b>TOTAL des dépenses d'investissement</b>	<b>383 245.38 €</b>	<b>100%</b>	<b>773 664.53 €</b>	<b>100%</b>

❖ Les **recettes d'investissement** s'établissent comme suit :

Répartition des recettes par mission	Année 2024		Année 2025 (provisoire)	
	Montant	%	Montant	%
Subventions GEMA (Agence de l'eau, Région et Département 85)	99 443.02 €	18%	157 432.11 €	20%
Participation des membres concernés (travaux GEMA)	0.00 €	0%	63 963.96 €	8%
Participation des membres concernés (travaux ex-SMMJB)	0.00 €	0%	150 253.20 €	19%
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	132 588.98 €	24%	49 819.92 €	6%
Remboursement emprunts (membres ex-SMMJB)	0.00 €	0%	62 424.75 €	8%
Partenaires Gestion hydraulique (Union des marais, Association d'irrigation)	49 300.00 €	9%	48 300.00 €	6%
Opérations d'ordre (amortissements)	268 330.35 €	49%	245 805.76 €	32%
<b>TOTAL des recettes d'investissement</b>	<b>549 662.35 €</b>	<b>100%</b>	<b>777 999.70 €</b>	<b>100%</b>

## La participation des membres

La participation des 7 intercommunalités membres du SMBB s'établit comme suit :

### En 2024

Répartition des participations par membres	Année 2024					
	Montant Tronc commun	%	Montant compétences à la carte	%	TOTAL 2024	%
Pornic agglo Pays de Retz	41 267.75 €	29%	34 608.58 €	4%	<b>75 876.33 €</b>	7%
Sud Retz Atlantique communauté	7 240.40 €	5%	108 399.26 €	12%	<b>115 639.66 €</b>	11%
Challans Gois communauté	50 957.40 €	35%	532 033.41 €	61%	<b>582 990.81 €</b>	57%
Vie et Boulogne	1 386.90 €	1%	25 338.42 €	3%	<b>26 725.32 €</b>	3%
Océan Marais de Monts	24 665.20 €	17%	172 783.88 €	20%	<b>197 449.08 €</b>	19%
Pays de Saint-Gilles-de-Vie agglomération	2 739.30 €	2%	3 272.00 €	0%	<b>6 011.30 €</b>	1%
Ile de Noirmoutier	16 307.00 €	11%	0.00 €	0%	<b>16 307.00 €</b>	2%
<b>TOTAL</b>	<b>144 563.95 €</b>	<b>100%</b>	<b>876 435.55 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 020 999.50 €</b>	<b>100%</b>

### En 2025

Répartition des participations par membres	Année 2025					
	Montant Tronc commun	%	Montant compétences à la carte	%	TOTAL 2025	%
Pornic agglo Pays de Retz	47 457.92 €	31%	69 437.59 €	7%	<b>116 895.51 €</b>	10%
Sud Retz Atlantique communauté	8 326.46 €	5%	116 788.83 €	12%	<b>125 115.29 €</b>	11%
Challans Gois communauté	44 801.01 €	29%	569 280.52 €	58%	<b>614 081.53 €</b>	54%
Vie et Boulogne	1 594.94 €	1%	25 338.42 €	3%	<b>26 933.36 €</b>	2%
Océan Marais de Monts	28 364.98 €	19%	194 147.44 €	20%	<b>222 512.42 €</b>	20%
Pays de Saint-Gilles-de-Vie agglomération	3 150.19 €	2%	5 333.25 €	1%	<b>8 483.44 €</b>	1%
Ile de Noirmoutier	18 753.05 €	12%	0.00 €	0%	<b>18 753.05 €</b>	2%
<b>TOTAL</b>	<b>152 448.55 €</b>	<b>100%</b>	<b>980 326.05 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 132 774.60 €</b>	<b>100%</b>

\*\*\*\*\*

# Les financeurs

Les actions du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) sont majoritairement soutenues par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le département de la Vendée, l'Etat, l'Europe et ses sept intercommunalités membres.



**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**

52 rue du Port, 85230 – BEAUVOIR-SUR-MER

[www.baie-bourgneuf.com](http://www.baie-bourgneuf.com) – 02 51 39 55 62 – [contact@baie-bourgneuf.com](mailto:contact@baie-bourgneuf.com)